L'évolution des constitutions.

Par **lorine83**, le **23/01/2012** à **16:09**

Bonjour, j'ai une disssertation à faire. Le sujet est "l'évolution des Constitutions".
J'ai fait mon plan mais j'aimerais avoir vos avis [smile4]

I- Les Constitutions, des actes en évolution perpétuelle
A- Création d'une Constitution
Pourquoi élaborer une nouvelle Constitution ? + Procédés.
B- Révision d'une Constitution
Pourquoi réviser? + Procédés.

II- Des nuances à apporter.
A- Les préambules, une partie des Constitutions freinant leur évolution.
B- Certains caractères des Constitutions, formels ou matériels, freinent également l'évolution des Constitutions.
Constitutions écrites + Constitutions rigides

Je ne vais pas du tout formuler les titres comme ça mais c'est juste une idée générale. Qu'en pensez-vous ? [smile17]

Par **Thibault**, le **23/01/2012** à **19:29**

Bonsoir,
déjà, tes titres sont trop lapidaires. Un titre doit démontrer quelque chose, faire avancer un raisonnement, une démonstration.
Tu as compris en gros le sujet, mais déjà le problème des titres ne permet pas de faire apparaitre ce que tu vas dire (genre "II Des nuances à apporter"... boaf).

De plus, je ferais perso l'inverse de ce que tu as fait: l'évolution des constitutions: il faut partir du fait qu'elles sont un point d'ancrage dans le temps, à un instant t, et qu'ensuite le temps passe: que peux-tu alors dire là-dessus ?
Il faut partir de la rigidité, de cet ancrage, et ensuite traiter des modifications, de l'interprétation, à l'aide d'exemples en France et à l'étranger.

Un concept sympa à placer éventuellement: la doctrine de "l'originalism", méthode d'interprétation chez certains auteurs américains (j'y pense cmme ça), tu devrais avoir qq éléments sur wiki rien que pour le mettre dans ton devoir.

Voilà

Bonne soirée

Par **lorine83**, le **23/01/2012** à **22:12**

Très bien, merci beaucoup !
Et oui, je vais bien sûr pas laisser les titres comme ça !
Mais j'avais surtout peur de faire un hors sujet ou de faire des oublis.
Merci,
Bonne soirée :)

Par **lorine83**, le **23/01/2012** à **22:13**

Et le II, je pensais mettre quelque chose du genre :
"Les Constitutions, un fort encrage du passé freinant leur évolution."
Qu'en penses-tu ?

Par **Thibault**, le **23/01/2012** à **23:02**

Hmm pourquoi pas ?! Dans une dissertation, tout est possible, tant que ça tient la route :)

Ici, il faut surtout partir de ce point de départ, et bien poser le fait qu'une Constitution établit les institutions de l'Etat, pose les règles du jeu. Le jeu est que les règles ne puissent pas etre changée d'une manière si facile que la Constitution devrait un outil de domination. Et ainsi de traiter des questions de rigidité/souplesse. Je pense que c'est fondamental de démontrer cet enjeu.
Et de citer les USA qui ont une Constitution extremement rigide, à la différence d'autres, par exemple. :)

Par **lorine83**, le **24/01/2012** à **08:10**

Oui je comprends et oui je vais prendre l'exemple des USA, qui est toujours la même à quelques amendements près...
Par contre, au niveau de la problématique, je bloque car je ne vois pas comment "délimiter" le sujet. Je pensais à un truc comme par exemple : Qu'est-ce qui a entrainé l'évolution des Constitutions ? N'y a-t-il pas des "freins" à cette évolution ?
Enfin je n'arrive pas à faire tenir ça en une seule phrase ...

Par **Camille**, le **24/01/2012** à **09:18**

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Bonjour,
[citation]"Les Constitutions, un fort encrage du passé freinant leur évolution."
[/citation]
"encrage", peu probable, "ancrage" bien possible.
Encore que, cette histoire ait fait couler beaucoup d'encre, alors qu'une ancre ne coule pas quand on la jette...
[smile3]

Une autre façon de voir les choses pourrait être que... on ne pond pas une Constitution comme ça sur un coin de table au bistrot du coin entre deux tournées d'apéro, sachant qu'une Constitution est la norme de base qui doit sous-tendre tout le reste de l'échafaudage (la "hiérarchie des normes").
Une Constitution qu'on pourrait, voire qu'on devrait, modifier à tout bout de champ parce qu'on se rend compte à l'usage qu'elle est inadaptée, pourrait donc laisser penser que ses concepteurs n'ont pas fait correctement leur boulot initial.
Normalement, il n'y a pas de raison de modifier une constitution si elle a été bien conçue, sauf évolution fondamentale de la société et imprévue ou imprévisible à l'époque ou sauf sur des *"points de détails"*.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés